



QUESTION ORALE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Bénédicte Linard

Le 7 janvier 2020

OBJET : Les politiques de lutte contre le burn-out parental

Madame la Ministre,

Le burnout parental est un syndrome grave dans la vie d'une famille. Selon une étude récente de la Mutualité Chrétienne et de l'UCL, les chiffres les plus prudents estiment que 5 à 8% des parents en Belgique seraient actuellement en situation de burnout parental.

Cette étude a testé deux types d'intervention de groupe, une structurée et une autre plus libre type « groupe de parole », et les résultats seraient prometteurs avec une diminution de près de 30 % des symptômes de burnout parental.

Etant donné que le renforcement de la lutte contre ce phénomène est une priorité inscrite dans la DPC, j'aurais voulu savoir ce que Madame la Ministre pensait des résultats de cette étude ? Que comptait-elle mettre en place pour renforcer la lutte contre le burnout parental ? La formation des travailleurs médico-sociaux à ce sujet sera-t-elle généralisée et plus seulement cantonnée à des journées thématiques ou des formations individuelles ?



REPONSE A UNE QUESTION ECRITE

De Monsieur le Député

Dimitri Legasse

Du

14 février 2020

Numéro de la question : 46

Objet : Les politiques de lutte contre le burn-out parental

Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre question, car le burn-out parental est une réalité qui touche de nombreux parents. Le burnout se manifeste par le sentiment d'épuisement, la distanciation affective avec les enfants, la perte d'efficacité et d'épanouissement dans son rôle de parent et peut avoir des conséquences graves sur le parent, sur le couple et sur la relation parent-enfant.

Il me semble important de situer ce phénomène du burn-out parental dans un contexte plus global d'évolution de notre société qui nous épuise à exiger toujours plus de chacune et chacun, toujours plus vite, de notre société où se dégradent les conditions de vie et des conditions de travail. Les chiffres de la pauvreté sont inquiétants et le revenu d'intégration social se trouve encore sous le seuil de pauvreté, alors qu'il s'agit là du seuil minimum pour une vie décente. En particulier, les femmes et les mères de familles monoparentales sont un public extrêmement fragile.

Face à cette réalité et aux nombreuses autres difficultés rencontrées par les familles, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend les soutenir en protégeant et en améliorant les services d'accompagnement des familles, avec une attention particulière pour les familles en difficulté et la monoparentalité.

D'après l'étude que vous citez, le burn-out parental se combat de deux manières complémentaires : 1° la sensibilisation et la prévention et 2° une prise en charge adéquate. Ces deux volets font l'objet de mon attention avec une approche avant tout préventive et holistique.

La formation des travailleurs médico-sociaux, que vous évoquez, est un élément important, car les acteurs de première ligne doivent disposer de compétences solides pour accompagner adéquatement, et avec beaucoup de finesse, les parents en difficulté. Ils ont la possibilité de s'inscrire individuellement à des formations externes portant sur le burn-out parental. Et lorsque la demande concerne un plus grand nombre de professionnels, des « journées thématiques » sont organisées dans les régions concernées.



Je considère que les dispositifs à déployer doivent s'inscrire dans un dispositif général de prévention et d'accompagnement des familles dès la période périnatale, avec une attention particulière pour les familles en difficulté. Les Lieux de Rencontre Enfants-Parents sont par exemple des structures qui permettent de participer à la prévention du phénomène de burn-out parental. Des actions spécifiques de soutien à la monoparentalité sont prévues dans la Déclaration de politique communautaire et j'y accorde une attention particulière.

L'accès à l'accueil de la petite enfance pour les publics précaires est également, pour moi, une priorité.

Voilà ce que je peux d'ores et déjà vous dire de cette problématique importante que nous gagnons, je le répète, à appréhender comme une question de société. Il est indispensable de prévenir et de soutenir les familles en risque de burn-out, mais je suis convaincue qu'il est également indispensable de s'attaquer aux racines de ce phénomène.

Je vous remercie de votre question.

Madame Bénédicte LINARD,
vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la
Culture, des Médias et des Droits des femmes